

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **89830380.5**

51 Int. Cl.⁵: **A 47 C 23/06**

22 Date de dépôt: **07.09.89**

30 Priorité: **13.09.88 IT 948588**

43 Date de publication de la demande:
21.03.90 Bulletin 90/12

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR LI LU NL SE

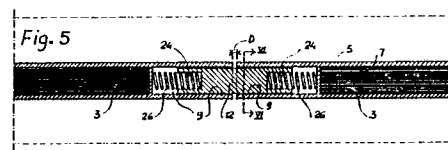
71 Demandeur: **PERMAFLEX S.p.A.**
Via della Buona Fortuna, 1
I-00060 Capena Roma (IT)

72 Inventeur: **Pofferi, Vittorio**
via Doni No. 33
I-00135 Roma (IT)

74 Mandataire: **Mannucci, Gianfranco, Dott.-Ing.**
Ufficio Tecnico Ing. A. Mannucci Via della Scala 4
I-50123 Firenze (IT)

54 **Dispositif pour éliminer jeux et déplacements des extrémités des douves dans un sommier à douves.**

57 Afin d'éliminer jeux et déplacements des extrémités des douves (3) constituant la surface d'appui du matelas d'un sommier à douves - les douves étant engagées par leurs extrémités dans des sièges (7) créés par des supports de jointure (5) reçus et glissant dans une fente continue pratiquée au moins sur deux côtés opposés du châssis entre lesquels sont placées les douves mêmes - les susdits supports (5) présentent des logements latéraux (9) vis-à-vis du siège (7) pour la douve (3); sur chaque côté du châssis, dans deux logements (9) opposés de deux supports de jointure (5) contigus, est placé un élément d'espacement (12) propre à écarter entre eux les deux supports (5) susmentionnés, en éliminant ainsi les jeux en question entre les supports placés dans le susdit côté du châssis.



Description

DISPOSITIF POUR ELIMINER JEUX ET DEPLACEMENTS DES EXTRÉMITÉS DES DOUVES DANS UN SOMMIER A DOUVES

L'objet de l'invention est un dispositif pour éliminer jeux et déplacements des extrémités des douves constituant la surface d'appui du matelas d'un sommier à douves. Les douves sont normalement engagées par leurs extrémités dans des sièges créés par des supports de jointure ou garniture reçus et glissant dans une fente pratiquée au moins sur deux côtés opposés du châssis entre lesquels sont placées les douves mêmes. A cause des tolérances nécessaires aussi bien dans la fabrication du châssis que dans les éléments constitutifs des sièges pour les extrémités des douves, il existe souvent un jeu le long d'un côté ou de chaque côté du châssis, où les supports pour les douves peuvent présenter des légers déplacements à l'élimination desquels pourvoit le dispositif en question.

D'après l'invention, les susdits supports présentent des logements latéraux vis-à-vis du siège pour la douve, et sur chaque côté du châssis, en deux logements opposés de deux supports de jointure contigus, est placé un élément d'espacement propre à écarter entre eux les deux supports susmentionnés avec l'élimination de tous les jeux entre les supports placés dans le susdit côté du châssis.

Cet élément d'espacement peut comporter au moins un organe élastique d'extension afin de forcer élastiquement les susdits deux supports contigus à s'écarter.

En alternative, ledit élément d'espacement peut comporter une barrette en matériau rigide et être engagé au moins dans l'un des susdits deux supports contigus après avoir écarté entre eux les susdits supports afin de rattraper les jeux; cet engagement peut être réalisé grâce à des chevilles, clous ou à des moyens similaires; dans l'autre support l'élément d'espacement peut être engagé par butée sur le fond du logement ou bien par des moyens analogues à cheville, à clou ou similaires.

L'invention sera mieux comprise en suivant la description et le dessin ci-joint qui montre une exemplification pratique non limitative de l'invention même. Le dessin montre à la

fig. 1 une vue en plan d'un sommier à douves avec parties en section; à la

fig. 2 un détail agrandi en section d'un côté long du châssis; à la

fig. 3 un détail agrandi vu suivant la ligne III-III de la fig. 1; à la

fig. 4 une section suivant IV-IV de la fig. 3; aux

figs. 5 et 6 une variante de réalisation suivant une vue analogue à celle de la fig. 3 et en section suivant VI-VI de la fig. 5; aux

figs. 7 et 8 des variantes de réalisation par rapport à la fig. 5 et par rapport à la fig. 3.

Comme il est illustré au dessin ci-joint, un châssis 1 pour un sommier à douves engage le long de ses grands côtés les extrémités des douves 3, les susdites extrémités étant reçues dans des supports 5 qui à leur tour sont disposés et aboutés dans

une fente pratiquée le long de chaque côté du châssis orthogonal aux douves 3. Les divers supports 5 de jointure comportent aussi bien les sièges 7 dans lesquels sont placées les extrémités 3A des douves 3 que des logements latéraux 9 sous la forme d'évidements axiaux, lesquels évidements se juxtaposent lors de l'assemblage des divers supports de jointure 5 qui sont aboutés lors du rangement des douves contigues 3. Les supports de jointure 5 sont reçus dans des fentes 10 pratiquées en général en exécutant un creux dans le profilé tubulaire constituant chaque côté du châssis 1. Les logements 9 des supports 5 contigus sont aboutés l'un à l'autre en raison du contact qui doit être obtenu entre les divers supports 5 contigus. Le long du côté perpendiculaire aux douves 3, la somme des longueurs des supports de jointure 5 n'est jamais parfaitement égale à la longueur du côté du châssis dans lequel ils sont reçus afin d'engager les extrémités des douves; en général il y a un jeu plus ou moins petit et par conséquent une possibilité de glissements, car il est impossible d'atteindre la précision requise pour un blocage et d'autre part il faut garder un certain jeu également afin d'assurer le montage des divers supports de jointure 5 avec les douves correspondantes. Ce mouvement dû au jeu de montage est évité au moyen du dispositif d'après l'invention. Le dispositif est placé dans les deux logements 9 juxtaposés de deux supports de jointure 5 contigus et il est développé dans le but d'espacer ces supports en les forçant à s'écarter de la valeur du jeu, indiquée par D au dessin. Ce dispositif peut être monté dans n'importe quelle position de chacun des côtés du châssis orthogonaux aux douves et il est installé au moment du montage des supports, entre les sièges desquels les douves sont insérées par cintrage et redressement ultérieur.

Dans les figs. 3 et 4 le dispositif est réalisé au moyen d'une barrette 12 qui est placée dans les logements 9 juxtaposés de deux supports contigus; la longueur de la barrette peut être de l'ordre de grandeur de la somme de la profondeur des deux logements 9. Après que l'ensemble des supports 5 a été monté, on pourvoit à écarter entre eux les deux supports 5 en cause comme il est indiqué à la fig. 3 de la valeur correspondante au jeu D qui doit être rattrapé, et ceci fait on bloque dans cette position relative les deux supports 5 en ayant recours à des chevilles ou à des clous 14 qui sont enfoncés dans la barrette 12, à travers les parois des logements 9. Aussi bien le matériau des supports 5 que celui de la barrette est un matériau plastique susceptible d'être transpercé par ces clous ou chevilles. Les clous transpercent aussi toute l'épaisseur de la barrette 12 et s'engagent dans les deux parois opposées du logement 9, au droit duquel les clous sont enfoncés.

D'après les figs. 3 et 4 sont enfoncés deux clous pour chaque barrette 12, mais on peut envisager également une solution telle que celle qui est

montrée à la fig. 8, où la barrette 12 s'appuie au fond d'un des logements 9 tandis qu'elle est écartée du fond de l'autre logement 9 lorsque le jeu D est rattrapé, et dans cette position la susdite barrette est bloquée par un seul clou ou par une seule cheville 14.

Aux figs. 5 et 6 on a prévu une disposition dans laquelle une barrette 22, analogue fonctionnellement à celle 12, est placée dans les deux logements 9 juxtaposés de deux supports de jointure 5 contigus pour deux douves contiguës, entre lesquels supports le jeu D doit être stabilisé. La barrette 22 présente des évidements 24 axiaux opposés dans lesquels sont placés deux petits ressorts 26, chacun desquels petits ressorts une fois le montage effectué réagit entre le fond de son évidement 24 et le fond du logement 9 dans lequel le petit ressort 26 est placé. Les deux petits ressorts sont déformés à la compression au montage, et par conséquent ils assurent une sollicitation élastique de dilatation, c'est-à-dire d'éloignement réciproque entre les deux supports de jointure 5 entre lesquels la barrette 22 avec les petits ressorts 26 est interposée. Ainsi le jeu D d'écartement entre ces deux supports 5 est rattrapé.

A la fig. 7 une variante de réalisation est montrée vis-à-vis de la fig. 5. D'après la fig. 7, une barrette 32 fonctionnellement équivalente à celle 22 comporte un seul évidement 34 pour un seul petit ressort 36 propre à réagir sur le fond de l'évidement 9 de l'un des deux supports 5 contigus entre lesquels le jeu D doit être rattrapé, alors que l'extrémité 32A de la barrette s'appuie directement sur le fond de l'autre logement 9 juxtaposé à celui ci-dessus et faisant partie du support de jointure 5 contigu. Dans ce cas aussi l'écartement de valeur D entre les deux supports 5 contigus est obtenu élastiquement.

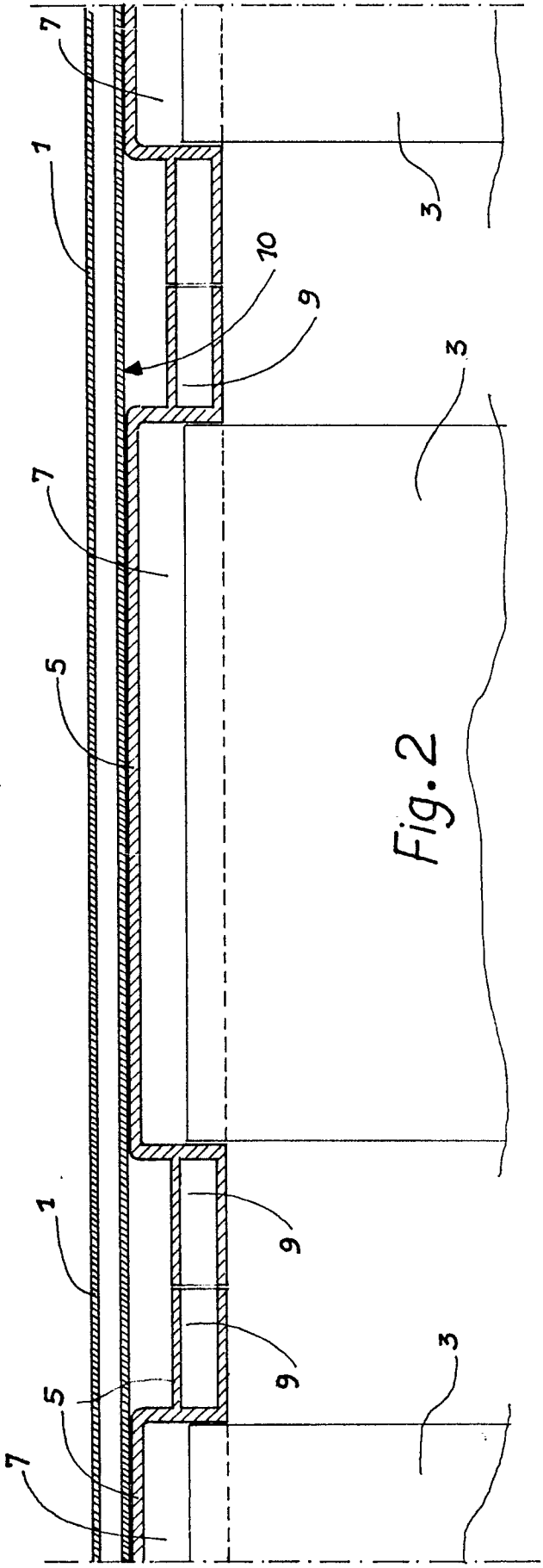
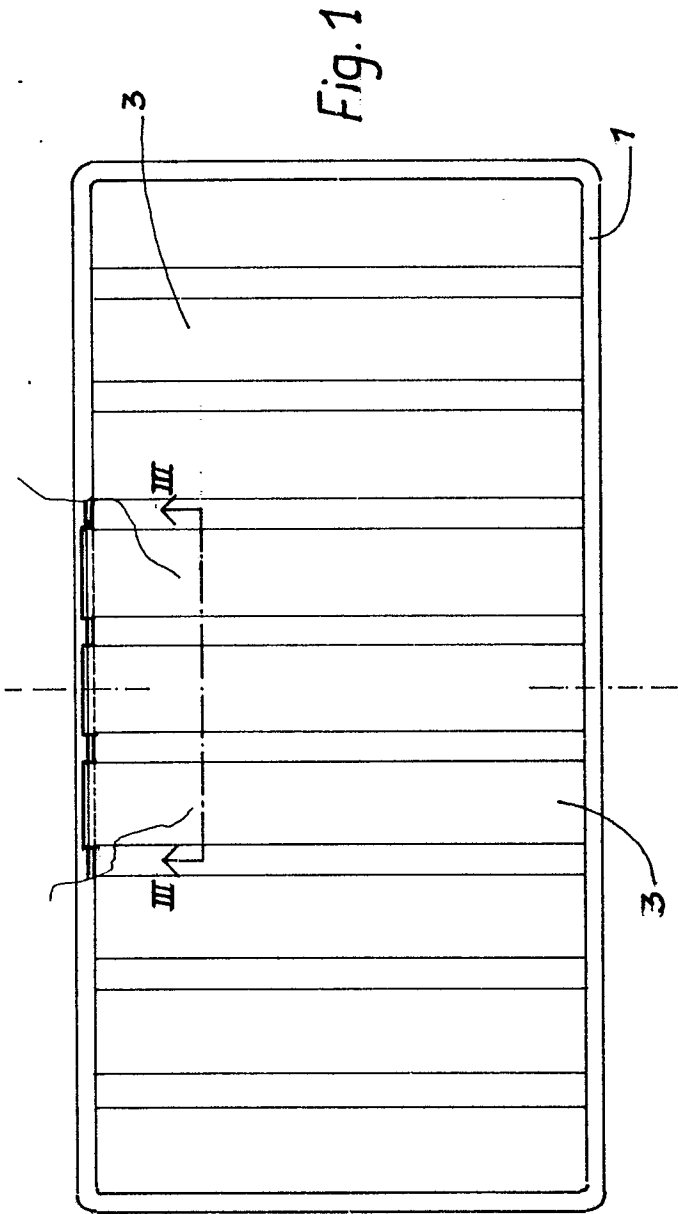
Revendications

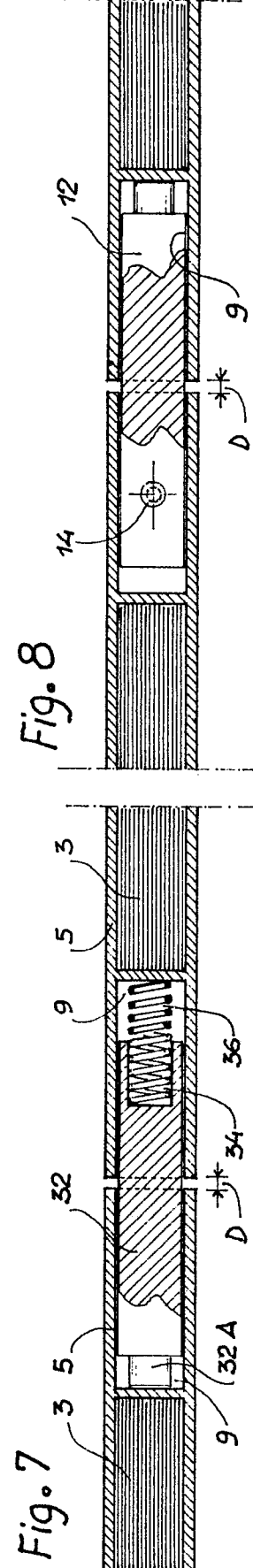
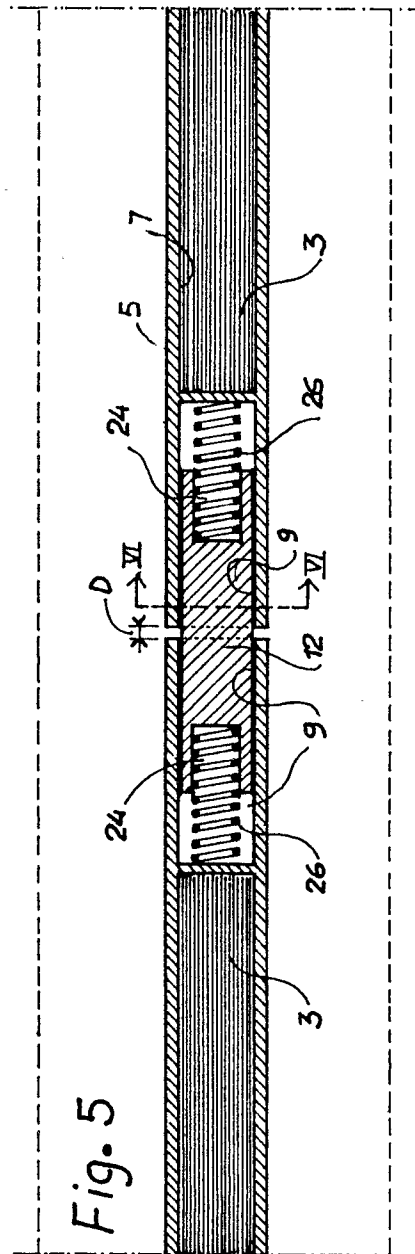
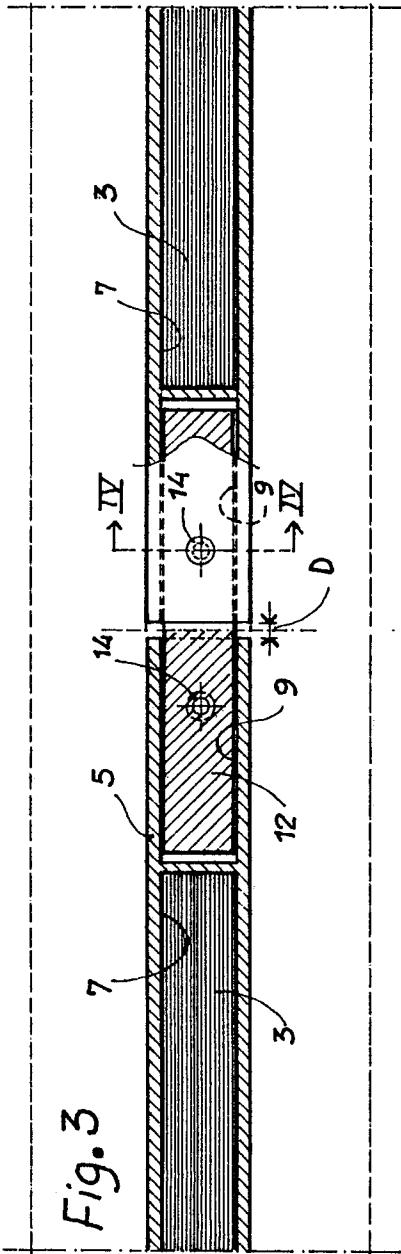
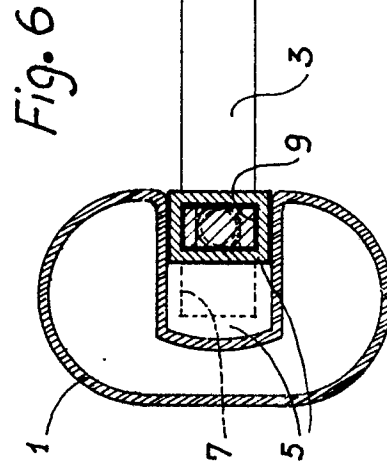
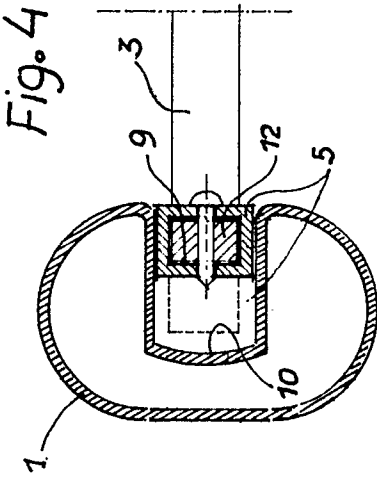
1. Un dispositif pour éliminer jeux et déplacements des extrémités des douves constituant la surface d'appui du matelas d'un sommier à douves où les douves sont engagées par leurs extrémités dans des sièges créés par des supports de jointure reçus et glissant dans une fente continue pratiquée au moins sur deux côtés opposés du châssis entre lesquels sont placées les douves mêmes, caractérisé par le fait que lesdits supports (5) présentent des logements (9) latéraux vis-à-vis du siège (7) pour la douve (3), et que sur chaque côté du châssis, dans deux logements (9) juxtaposés de deux supports de jointure (5) contigus, est placé un élément d'espacement (12; 22; 32) propre à écarter entre eux les deux supports (5) susdits en éliminant tous les jeux entre les supports reçus dans le côté en cause du châssis.

2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément d'espacement (22; 32) susmentionné comporte des organes élastiques d'extension (26) afin de solliciter élastiquement lesdits deux supports contigus à

s'écarter.

3. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'élément d'espacement susmentionné comporte une barrette en matériau rigide (12), et qu'il est engagé au moins dans l'un des susdits deux supports (5) contigus après avoir écarté entre eux les susdits supports afin de rattraper les jeux; l'engagement étant réalisé grâce à des moyens à cheville, à clou ou similaires; dans l'autre support l'élément d'espacement étant engagé par butée sur le fond du logement ou grâce à des moyens analogues à cheville, à clou ou similaires.







EP 89 83 0380

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	FR-A-2 490 473 (MARTINEZ) * Page 2, ligne 37 - page 3, ligne 5; figures *	1,2	A 47 C 23/06
A	GB-A-1 596 473 (KOCH)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13-12-1989	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			